Baisse notable des tarifs des services de communications

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-06-2010 20:46:28

Les tarifs des services de communications ont connu une baisse continue, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la liberté des prix et de la concurrence au Maroc en 2000, a indiqué le ministre de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies, Ahmed Reda Chami.

La baisse des tarifs des services de communications est à l'origine de l'affluence des citoyens pour l'acquisition de ces services, a indiqué le ministre en réponse à une question orale sur la forte hausse des tarifs des communications téléphoniques et le manque des services clients, présentée par la Parti Authenticité et Authenticité (PAM) à la chambre des Conseillers.

Par ailleurs, le ministre a noté que les promotions proposées, de temps à autres, par les opérateurs des télécommunications au profit de leurs abonnés sont en-deçà des aspirations. Les prix des services de téléphonie au Maroc étant relativement élevés par rapport à ceux en vigueur dans d'autres pays.

Pour pallier à cette situation, M. Chami a ajouté que l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) a convoqué la réunion de la commission de gestion pour fixer la marge de la baisse des tarifs d'interconnexion entre les opérateurs de téléphonie fixe et mobiles (Maroc Telecom, Meditel et Wana Corporation), durant la période allant de 2010 à 2013.
MAPF